

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 22 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 avril 2026 à dix-neuf heures, le Comité syndical dûment convoqué le 16 avril deux mille vingt-six, s'est réuni salle du Conseil à LIGNE, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Jacqueline LE TEXIER, Présidente.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 16

Nombre de délégués présents (titulaires et suppléants) : 20

Nombre de délégués participant au vote : 15 (dont 1 pouvoir)

Titulaires présents :

Elus Couffé : THOMINIAUX Leïla, Cécile
COTTINEAU, TROTET Elsa, FEILLARD Sylvie

Elus Ligné : SIDDI Déborah, GELOT Vanessa,
RENAUD Virginie, AGUADO Aude

Elus Mouzeil : PIVETEAU Stéphane, LE TEXIER
Jacqueline, BEZIER Florence, ROUAUD Lucie

Elus Le Cellier : BAERT Mathilde, RINKEL Auriane
(pouvoir de POSTEC Virginie)

Titulaires absents excusés :

Elus Couffé : /

Elus Le Cellier : DAVID Michaël (représenté par
DIDIER Sarah), POSTEC Virginie (Pouvoir à Auriane
RINKEL)

Elus Ligné : /

Elus Mouzeil : /

Suppléants présents :

Elus Couffé : LE ROUX Marianne, FERRON Julien,

Elus Ligné : FEUILLATRE Sonia, FAGARD
Stéphane,

Elus Mouzeil : JULIENNE Marina, LE BRESTEC
Damien, FRICONNEAU Claire

Elus Le Cellier : DIDIER Sarah (en remplacement de
Michael DAVID excusé)

Suppléants absents excusés :

Elus Couffé : MBILEMBI BOMODO JILBERT
Eugénie, JOUNEAU Daniel

Elus Le Cellier : CONINCKX Kaline, JARRET Laurent,
GAZEAU Isabelle,

Elus Ligné : YAO Mahinan, BLAISE Olivier

Elus Mouzeil : DRUMEL Mickaëlle

Secrétaire de séance : Leila THOMINIAUX

N°22.04.2026-03 : ÉLECTION DES VICE-PRESIDENT-ES ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

La Présidente expose à l'assemblée :

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Par délibération du 22 avril 2026, le Comité syndical a déterminé la composition du Bureau comme suit: 3 vice-présidents 4 autres membres auxquels s'ajoute la Présidente soit 8 membres en tout.



Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-7 du CGCT, rendu applicable aux membres du bureau par renvoi de l'article L. 5211-10 du même code, les vice-présidents et les autres membres du bureau sont élus au scrutin uninominal secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours, et à la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité de suffrages au troisième tour, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Aucun texte ni principe n'impose à un élu de faire acte de candidature pour être élu. Des suffrages peuvent ainsi, à chacun des tours, valablement se porter sur tout membre du Comité syndical. Les élections se déroulent successivement, vice-président par vice-président, dans l'ordre de leur rang, puis, le cas échéant, pour chacun des autres membres du bureau. Les bulletins blancs et nuls sont annexés au procès-verbal d'élection des vice-présidents et des autres membres du Bureau sans être comptabilisés dans les suffrages exprimés.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-4, L.2122-7, L. 5211-2 et L. 5211-10,

VU la délibération communautaire du Comité syndical du 22 avril 2026 fixant le nombre de vice-présidents et autres membres du Bureau,

VU le procès-verbal de l'élection des vice-présidents et des autres membres du Bureau annexé à la présente délibération,

Considérant les résultats du scrutin,

Considérant que les vice-présidents et autres membres du Bureau doivent être élus successivement au scrutin uninominal,

Après en avoir délibéré, à bulletins secrets, le Comité syndical :

PROCLAME: Madame Mathilde BAERT, élue 1^{ère} Vice-Présidente et la déclare installée

Participants au vote: 16
Suffrages exprimés: 16
Madame Mathilde BAERT :16 voix
Bulletins nuls: 0
Bulletins blancs: 0

PROCLAME: Madame Deborah SIDDI, élue 2^{ème} Vice-Présidente et la déclare installée

Participants au vote: 16
Suffrages exprimés: 16
Madame Déborah SIDDI :16 voix
Bulletins nuls: 0
Bulletins blancs: 0

PROCLAME: Madame Cécile COTTINEAU, élue 3^{ème} Vice-Présidente et la déclare installée

Participants au vote: 16
Suffrages exprimés: 16
Madame Cécile COTTINEAU :16 voix
Bulletins nuls: 0
Bulletins blancs: 0

PROCLAME: Madame Elsa TROTTEY, élue 1^{ère} déléguée au bureau et la déclare installée

Participants au vote: 16



Suffrages exprimés: 16
Madame Elsa TROTTET :16 voix
Bulletins nuls: 0
Bulletins blancs: 0

PROCLAME: Madame Michael DAVID, élue 2^{ème} délégué au bureau et le déclare installé

Participants au vote: 16
Suffrages exprimés: 16
Madame Michaël DAVID :16 voix
Bulletins nuls: 0
Bulletins blancs: 0

PROCLAME: Madame Vanessa GELOT, élue 3^{ème} déléguée au bureau et la déclare installée

Participants au vote: 16
Suffrages exprimés: 16
Madame Vanessa GELOT :16 voix
Bulletins nuls: 0
Bulletins blancs: 0

PROCLAME: Madame Lucie ROUAUD, élue 4^{ème} déléguée au bureau et la déclare installée

Participants au vote: 16
Suffrages exprimés: 16
Madame Lucie ROUAUD :16 voix
Bulletins nuls: 0
Bulletins blancs: 0

Dit que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Dit que la présente délibération sera adressée au comptable public

La Présidente

Jacqueline LE TEXIER

La secrétaire de séance

Leïla THOMINIAUX

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le 27/04/2026



ID : 044-244400669-20260422-22_04_2026_03-DE